

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/¹⁷⁹...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/034/AN
DU 28 JUIN 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

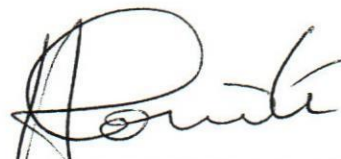
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/034/AN du 28 juin 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République de Turquie relatif à la Coopération dans le domaine de l'Education, signé le 27 décembre 2016 à Ankara.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 JUIL. 2017


Prof. ALPHA CONDE